

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an : Montréal, \$2.00.

Canada et Etats-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVI

MONTRÉAL, VENDREDI 30 AOUT, 1895

No 26

SEMAINE DU 23 AOUT

2166 abonnés réguliers 2166

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS,

Éditeurs-Propriétaires

ADMINISTRATION. { Chambre 402 Bâtisse "New York Life."
Téléphone No 2547.
Boîte de Poste No 917.
REDACTION. { 25 rue St-Gabriel.
Téléphone 2602.
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue un an	\$2.00
" " 6 mois	1.00
" " 3 mois	0.50
Canada et Etats-Unis, un an	1.50
" " 6 mois	0.75
France et Union Postale un an (15 francs)	3.00

LE NUMERO 10 CENTINS.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada.

Ça et là.

Les banquiers commerçants. Nous pouvons nous flatter d'avoir exactement exprimé l'opinion publique, dans notre récent article sur les banquiers commerçants, si nous pouvons en juger par les approbations qui nous viennent de tous côtés.

Ces approbations ne nous viennent pas seulement de Montréal, mais aussi d'autres villes de la province où il paraît que des gérants de succursales de banque marcheraient sur les traces des banquiers de Montréal, et se tailleraient des intérêts, probablement avec l'aide des fonds de la banque qu'ils représentent, dans différentes entreprises commerciales ou industrielles. Il est clair que ce qui est

repréhensible de la part d'un président ou d'un caissier de banque, ne saurait être légitime de la part d'un gérant de succursale ; et nous espérons que la leçon, partie du sommet de l'échelle, sera comprise à ses divers échelons.

L'Exposition provinciale de Montréal. La Compagnie d'Exposition de Montréal paraît décidée à faire tout ce qu'il est possible de faire pour attirer les visiteurs à son exposition. Il n'est pas de genre d'attraction qu'elle ne cherche à se procurer. Elle court le risque de tomber dans l'exagération et de faire complètement oublier le but utile qu'elle se propose sous la masse d'amusements qu'elle entasse. Comme le fait remarquer un confrère, cela menace de ne plus être une exposition, mais un cirque.

La sortie de l'or des Etats-Unis. Lors de l'emprunt conclu avec le syndicat Morgan - Belmont, le printemps dernier, le syndicat s'était engagé à verser au trésor des Etats-Unis un montant d'or suffisant pour que les retraits d'or pour l'exportation ne fissent pas descendre la réserve du trésor au-dessous de \$100,000,000.

Jusqu'ici, le succès seul de cet emprunt avait réussi, avec l'influence des membres du syndicat, à maintenir le change à un taux où il était plus avantageux d'acheter des traites que d'exporter de l'or. Aussi, tout ce que le syndicat avait dû déboursier en or, c'est une quinzaine de millions. Mais, les exportations ne fournissant plus leur même contingent, les besoins de ceux qui ont de l'argent à remettre en Europe ont fini par faire monter le taux du change et, depuis une couple de semaines, on exporte de New-York de \$1,500,000 à \$2,000,000 en or par semaine, dont la plus grande partie est retirée du trésor.

Le syndicat a été, en conséquence, obligé de tenir ses engagements ; il a importé ou il s'est procuré de l'or, en dehors des réserves du trésor, et il a versé chaque semaine de

\$1,200,000 à \$1,500,000 à la caisse du trésor. Ces versements dureront aussi longtemps que durera le mouvement d'exportation de l'or ; mais comme les exportations de blé de la nouvelle récolte vont bientôt commencer et fournir au change un élément de stabilité qui lui manque, on ne croit pas que le syndicat soit appelé à faire beaucoup d'autres versements.

Le travail dans les prisons. Le gouvernement provincial d'Ontario a décidé de mettre en affermage l'outillage qu'il a acheté pour la fabrication de la ficelle à lieuse—*binders' twine* — à la prison de Toronto.

Cet outillage avait été acheté par le gouvernement, qui l'a exploité pendant une couple de saisons, dans un but double : 1^o pour occuper les prisonniers et les employer à des travaux qui pourraient indemniser la province des déboursés qu'elle fait pour leur entretien ; 2^o pour faire concurrence à la Consumer's Cordage Co., qui avait alors le monopole de cet article et le vendait à son prix.

L'expérience n'a pas été favorable ; le prix auquel le gouvernement a pu vendre sa ficelle à lieuse n'a pas été suffisant pour couvrir les frais d'établissement et d'exploitation de ses ateliers, où, cependant, il n'employait que du travail ne lui coûtant aucun salaire.

C'est un document à consulter pour l'étude de la question du travail des prisonniers en concurrence avec le travail libre.

Nouvelle législation fédérale. Deux lois qui sont passées inaperçues pendant les dernières séances du parlement fédéral, au milieu de l'excitation causée par la question des écoles du Manitoba, nous paraissent mériter une mention ici :

C'est : 1^o une loi autorisant le conseil du Trésor à exempter des formalités prescrites par l'acte des Assurances toutes sociétés faisant l'assurance sur la vie, contre la maladie, etc., composées de personnes